

Arrêté du 5 septembre 2014 fixant les taux des primes allouées à certains personnels techniques de l'aviation civile

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	19/09/2014
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	DEVA1415922A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029467053
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,Vu le décret n° 2010-921 du 3 août 2010 fixant le régime particulier des primes allouées à certains personnels techniques de l'aviation civile,Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1415922A du 19 septembre 2014, « Arrêté du 5 septembre 2014 fixant les taux des primes allouées à certains personnels techniques de l'aviation civile ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029467053> (consulté le 30 août 2026).